



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 7 JUILLET 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Zohra OUAGUEF

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Steeve BRIOIS.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**COMMUNE DE LENS - DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE  
L'ANCIENNE MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (MDADT) DE LENS-HÉNIN, 5-7 RUE EMILE  
COMBES**

(N°2025-279)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.2141-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation

d'attributions à la Commission Permanente » ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 24/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De constater la désaffectation de toute mission de service public de l'ensemble immobilier 5-7 rue Emile Combes à LENS (parcelle BI n° 578 pour 588 m<sup>2</sup>), conformément au plan en annexe et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

De déclasser l'ensemble immobilier, visé à l'article 1 de la présente délibération, du domaine public départemental et de le classer dans le domaine privé du Département.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 7 juillet 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

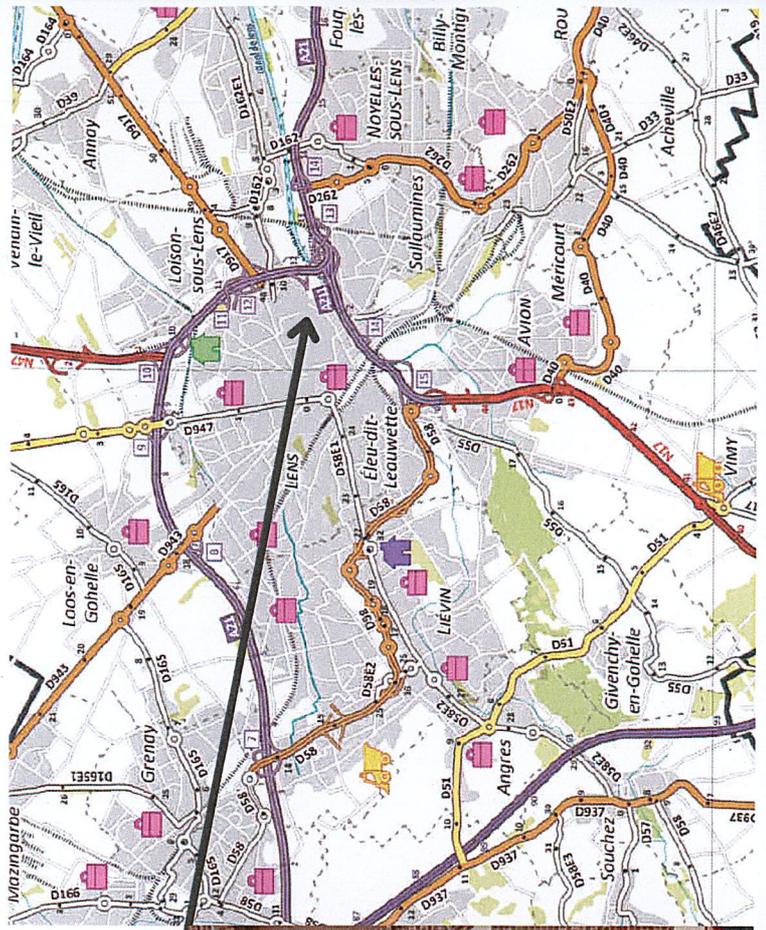
Signé

Maryline VINCLAIRE

# Plan de situation



Commune: LENS  
5-7 rue Emiles Combes  
Parcelle(s) Cadastrale(s) :  
section BI n° 578



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Bureau Foncier

**RAPPORT N°25**

Territoire(s): Lens-Hénin  
Canton(s): LENS  
EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 7 JUILLET 2025**

#### **COMMUNE DE LENS - DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'ANCIENNE MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (MDADT) DE LENS-HÉNIN, 5-7 RUE EMILE COMBES**

Le Département du Pas-de-Calais est propriétaire d'un immeuble bâti sis 5-7 rue Emile Combes à LENS, sur et avec la parcelle cadastrée BI n°578 pour 588 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un immeuble à usage de bureaux d'une surface utile d'environ 388 m<sup>2</sup>, qui était affecté aux services de la MDADT de Lens-Hénin jusqu'en 2020.

Actuellement, ce bâtiment est libre d'occupation et n'a reçu aucune affectation à un service public ou à l'usage direct du public.

Or, l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « *Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public, ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.* »

Il convient dès lors de constater la désaffectation de l'ensemble immobilier sis 5-7 rue Emile Combes (parcelle BI n° 578) à LENS, de tout service public et décider le déclassement dudit ensemble immobilier du domaine public et son classement dans le domaine privé du Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de constater la désaffectation de toute mission de service public de l'ensemble immobilier 5-7 rue Emile Combes à LENS (parcelle BI n° 578 pour 588 m<sup>2</sup> conformément au plan joint),

- de décider de déclasser cet ensemble immobilier du domaine public départemental et de le classer dans le domaine privé du Département.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY